



Municipalité de Yamaska
AVIS PUBLIC
Séance extraordinaire

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire **le mardi 4 août 2026 à 19h00**, au lieu habituel du Conseil municipal.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil porteront uniquement sur les points suivants :

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Fin d'emploi de l'employé no 1303
4. Période de questions (*portant uniquement sur les points à l'ordre du jour*);
5. Levée de la séance.

Donné à Yamaska, ce 3^e jour du mois d'août 2026.

Geneviève Forcier
Secrétaire de direction